



Doc. 15996
24 juin 2024

Modification de certaines dispositions du Règlement de l'Assemblée

Amendement¹ n° 1

M. Didier MARIE, France, Groupe des socialistes, démocrates et verts

Dans le projet de résolution, paragraphe 5.3, remplacer les mots «membre (ou président)» par le mot suivant:

«président»

Note explicative

Dans de nombreux pays, la diplomatie parlementaire s'exprime par l'adhésion des parlementaires à de nombreux groupes d'amitié, sans qu'ils n'y prennent de responsabilités ni n'expriment de soutien aux autorités en place. Les membres des groupes d'amitié doivent pouvoir participer aux missions.

Déposé par:

MARIE Didier, France, SOC
BLIKRA Jone, Norvège, SOC
CACHIA Naomi, Malte, SOC
CORLĂȚEAN Titus, Roumanie, SOC
KERN Claude, France, ADLE
MOUTQUIN Simon, Belgique, SOC
PILLER CARRARD Valérie, Suisse, SOC

1. 2024 - Troisième partie de session

